



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 10 décembre 2019 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	46 personnes, dont 2 personnes sans droit de vote A partir du point 3 : 47 personnes dont 2 sans droit de vote
Secrétaire	Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises du côté de l'entrée : Mme Suzanne Michel
- Pour les personnes assises du côté des fenêtres + les membres du Conseil communal : Mme Charlotte Fisler

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 46 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mesdames Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale et Carole Savoy, Caissière communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 29 novembre 2019 avec le tractanda suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2019**
- 2. Modification du règlement sur le droit de cité communal**
2.1 Présentation et approbation
- 3. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)**

3.1 Présentation et approbation

4. Budgets 2020

4.1 Budget de fonctionnement

4.2 Budget d'investissements

4.2.1 Canalisations EU – EC et adduction d'eau, secteur Courtes Poses

4.3 Rapport de la commission financière

4.4 Approbation

5. Election d'un/e membre à la commission financière

6. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2019

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	:	44
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Modification du règlement sur le droit de cité communal

Mme Sandra Gothuey, Conseillère communale, explique que de nouvelles dispositions relatives au droit de cité sont entrées en vigueur au 1er janvier 2018. Elles découlent de l'entrée en vigueur des modifications de la législation fédérale et cantonale sur les naturalisations impliquant une adaptation du règlement communal.

Dans ce sens, le présent projet de règlement se fonde sur les recommandations émises par le SAINEC.

Peu de modifications ont été apportées à ce règlement. Le délai de résidence sur le territoire communal est maintenu à 3 ans et le nombre de membres de la commission de naturalisation est maintenu à 5 personnes.

Les principales modifications sont :

La possibilité de renoncer à l'audition des candidats dans le cas où leur dossier permettent de conclure à une intégration parfaitement aboutie.

L'autre modification touche les émoluments administratifs dans une fourchette qui monte jusqu'à CHF 300.-. Auparavant le tarif horaire maximal était de CHF 150.-.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	:	44
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

1 personne supplémentaire rejoint l'Assemblée, ce qui donne un nombre de 47 personnes présentes dont 2 sans le droit de vote.

3. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Le règlement n'est pas lu car il a été mis à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. Cédric Borer, Conseiller communal, commente les principaux articles de ce règlement.

Depuis sa création, l'AES est une association et il n'est pas géré par la commune. Le comité de cette association a émis le souhait de remettre l'AES à la commune. Au vu de ce souhait, de la fusion du cercle scolaire et afin de s'uniformiser avec la commune partenaire de Le Flon, la commune reprend l'AES dès le 1^{er} janvier 2020.

Ce règlement reprend les fondamentaux des statuts et du règlement actuels de l'AES.

Par rapport au document mis en consultation, pour la bonne compréhension, un ajout a été effectué à l'art. 13.4, soit :

*13.4. Les déplacements des enfants **de 1H et 2H** entre leurs écoles respectives et l'Accueil (et vice-versa) se font soit par les bus scolaires, soit accompagnés par le personnel de l'Accueil. Ces déplacements, dont les détails sont traités dans le règlement d'application, sont sous la responsabilité de l'Accueil.*

Le règlement proposé a été préavisé favorablement par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ainsi que par le Service juridique de l'Etat de Fribourg.

Remarques ou questions :

Roger Braillard

Qui va s'occuper de l'organisation de l'AES puisque le comité actuel est démis de ses fonctions ?

Cédric Borer répond que les tâches sont entièrement reprises par la commune.

Aucun changement n'interviendra quant au fonctionnement actuel des éducatrices.

M. le Syndic rajoute que le personnel de l'association sera engagé par la commune au 1^{er} janvier 2020.

Votation à mainlevée :

OUI : 44
NON : 0
ABSTENTION : 1

4. Budgets 2020

La parole est donnée à Georges-Henri Débois, vice-Syndic et responsable des finances qui débute par une citation de Michel Rocard : *Si vous ne vous occupez pas de la politique, c'est la politique qui s'occupera de vous.*

Il commente ensuite des graphiques concernant la répartition des charges et recettes par dicastère pour l'année 2018 ainsi que le bilan. La fortune s'élève à CHF 1'463'351.15, la dette brute à CHF 3'559'995.55 et en déduisant le capital brut de CHF 1'781'316.24 la dette nette s'élève à CHF 1'778'679.31.

Degré de couverture des tâches environnementales :

- approvisionnement en eau : 100 %
- protection des eaux : 77.95 %
- gestion des déchets : 91,10 %

L'endettement net par habitant s'élève à CHF 991.40 pour une moyenne cantonale de CHF 1'877.-.

4.1 Budget de fonctionnement 2020

M. le Syndic passe la parole à M. Georges-Henri Débois pour de plus amples informations sur le budget de fonctionnement qui se solde par un excédent de charges de CHF 25'065.00.

Total des charges : CHF 4'526'401.00
Total des revenus : CHF 4'501'336.00

M. Débois informe qu'il s'agit du dernier budget sous le modèle du plan comptable MCH1.

ADMINISTRATION

Une augmentation des charges est due une réadaptation des salaires et indemnités ainsi qu'aux frais informatiques pour cause d'installation du MCH2 et de ses formations. Les autres formations pour nos employées communales ont été reportées en 2020 en raison de surcharge de travail.

Un montant a été prévu pour la traditionnelle sortie de fin de législature afin de ne pas être bloqués si une opportunité venait à se présenter d'ici l'automne 2020.

ORDRE PUBLIC

La police du feu reste stable, l'augmentation est au niveau du militaire car les cibles du stand intercommunal de Porsel doivent être changées. La part pour Saint-Martin s'élève à CHF 13'900.00.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les participations aux dépenses du canton ou du district sont en hausse, 4% pour le canton et 10% pour le CO. La reprise de l'AES par la commune ne s'exprime pas seulement en augmentation des dépenses mais également par des recettes pour ce chapitre.

Le budget attribué aux bus scolaires est en augmentation d'environ 12%. Ils sont maintenant entièrement à la charge de la commune. Ces transports sont désormais calculés sur l'année civile et non plus sur l'année scolaire.

A noter que la participation de l'aide aux instituts spécialisés est en baisse de 12%, l'AI ayant augmenté ses subventions, soit CHF 125'630.00 au lieu de CHF 141'700.00.

CULTE, CULTURE LOISIRS

Les dépenses pour le Conservatoire diminuent de 50%. Les autres dépenses sont stables ou suivent les augmentations annoncées, par exemple la contribution à l'Animation Jeunesse Veveyse.

La commune aura l'honneur de compter en 2020 une centenaire et 3 nonagénaires.

SANTE

L'augmentation provient de la participation aux homes médicalisés de la Veveyse, pour 17%. Les communes ont donné de nouvelles tâches au Réseau Santé de la Veveyse, cela inclut une augmentation de 65% de ses frais administratifs et les soins à domicile ont une augmentation de 14%.

L'effort financier est poursuivi afin de maintenir les volontaires au top en finançant les cours de firsts répondants

AFFAIRES SOCIALES

Ce chapitre contient que des charges liées sauf les repas à domicile et l'aide aux familles par la distribution de sacs poubelles. L'augmentation se situe aux environs de 4% et elle est due essentiellement à la participation au Service social de la Haute Veveyse.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Un deuxième radar pédagogique va être acheté pour environ CHF 6'000.00. La participation au fond fédéral d'infrastructure ferroviaire augmente de 10% pour s'établir à CHF 7'600.00.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Approvisionnement en eau et protection de l'eau

Comme ces comptes doivent s'autofinancer, les charges et les revenus sont égaux à CHF 157'000.00 avec CHF 3'900.00 d'attribution à la réserve et CHF 148'100.00 pour la

protection des eaux avec CHF 2'800.00 d'attribution à la réserve. La STEP augmente de 10% soit CHF 7'000.00. Les ordures ménagères seront couvertes à 89%.

8 Economie : agriculture et forêts

Les charges sont semblables au budget 2019, par contre les revenus sont en nette baisse ; le bois ne paie plus. Une légère hausse concernant la cotisation au RGV de CHF 500.00.

9 Impôts

Il est à noter que les impôts sur les personnes morales plongent de plus de 60% suite à l'application du résultat de la votation de la loi sur la mise en oeuvre de la réforme fiscale. Par contre, il y aurait une augmentation des rentrées des impôts sur les personnes physiques. Les péréquations des ressources et des besoins baissent de 10%. Les impôts variables sont maintenus, soit l'impôt sur les prestations en capital, les gains immobiliers et les mutations qui sont semblables à ceux du budget 2019.

Concernant les charges, il n'y a pas d'achat extraordinaire, seulement la poursuite de la politique du renouvellement et d'entretien des installations.

Concernant, le bâtiment de Fiaugères, un locataire a été retrouvé ce qui permet d'augmenter les revenus.

L'exercice d'établir un budget de fonctionnement devient difficile pour le Conseil Communal en raison des charges liées aux homes du district notamment la Maison Saint-Joseph qui en très gros déficits et le CO avec des dépenses imprévues pour le vieux bâtiment appelé maintenant ALPHA, suite à son désossage. C'est la raison pour laquelle un cap prudent est maintenu.

Remarques ou questions

Charlotte Fisler demande s'il est bien juste que la participation pour le Conservatoire a diminué de 50%.

Georges-Henri Débois lui répond par l'affirmative. C'est en raison de la diminution du nombre d'enfants inscrits.

Roger Braillard demande s'il y a une répartition avec la commune de Le Flon pour les transports scolaires.

Cédric Borer répond que les transports sont à la charge de chacune des deux communes. Il n'y a pas de répartition intercommunale. Chacune prend en charge les frais la concernant.

Roger Braillard demande quel est le coût par habitant des frais pour la déchèterie d'Oron. Yves Currat répond qu'ils se chiffrent à CHF 81.- / habitant.

Rapport de la commission financière

M. le Syndic informe que M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière s'est excusé pour cette Assemblée. C'est Mme Stéphanie Giller, membre de la commission financière, qui donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté par le Conseil communal.

Remarques ou questions : aucune

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Approbation

Votation à mainlevée du budget de fonctionnement

OUI	:	45
NON	:	0
ABSTENTIONS	:	0

Le budget de fonctionnement est accepté.

4.2 Budget d'investissements 2020

Total des charges : CHF 928'400.00

Total des revenus : CHF 112'340.00

Excédent de charges : CHF 818'060.00

4.2.1 Canalisations EU – EC et adduction d'eau, secteur Courtes Poses

M. Yves Currat, Conseiller communal, explique qu'après plusieurs fuites d'eau et le mauvais état de la canalisation d'adduction d'eau dans le secteur des Courtes Poses, entre la route de Châtel et la route de la Melettaz, dont les coûts se sont élevés à plus de CHF 100'000.-, le Conseil communal s'est penché pour trouver une solution acceptable à ce problème. Après diverses solutions élaborées, le Conseil communal a décidé de modifier tout le parcours des canalisations EC-EU et adduction d'eau et de toutes les insérer dans le même domaine public de la route. Toutes les chambres et les vannes d'entrées ainsi que l'hydrante seront construites dans la route, ce qui veut dire aussi que la route sera refaite dans son intégralité. Une canalisation d'eaux claires de 50 cm qui a été créée dans les années 80 sera modifiée. A l'époque elle a été mise sur le même tracé et sur le dernier bout elle se trouve sous la villa Hofer. Elle traversera le carrefour et longera la route de Châtel jusqu'à son raccordement actuel. Malheureusement la canalisation actuelle est trop petite (diam 30), elle sera remise à niveau en diam. 50. Toutefois ceci entraîne une plus-value de CHF 70'000.-.

M. le Syndic rajoute qu'une séance d'information a été organisée pour les riverains concernés.

Remarques ou questions : aucune

Georges-Henri Débois commente le plan de financement suivant :

Plan de financement

Adduction d'eau AVGG	110'000.00 SFr.
Services eaux usées et eaux claires	240'000.00 SFr.
Réfection route	200'000.00 SFr.
Honoraires ingénieur + diverses taxes	60'000.00 SFr.
Divers et imprévus	40'000.00 SFr.
TVA arrondi	50'000.00 SFr.

Financement

Prélèvement réserve eaux (110'000.00 + participation frais 20'000.00)	130'000.00 SFr.
Emprunt bancaire	570'000.00 SFr.

Totaux 700'000.00 SFr. 700'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	2 %	11'400.00 SFr.
Amortissement	4 %	<u>22'800.00 SFr.</u>
Total des charges		<u>34'200.00 SFr.</u>

Remarques ou questions : aucune

Rapport de la commission financière

Mme Stéphanie Giller, membre de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée

OUI	:	45
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Reports dans le budget d'investissements

M. Georges-Henri Débois passe en revue les divers plans de financement concernant les reports dans le budget d'investissements, soit :

Report : réfection de routes communales et privées

Plan de financement

Routes communales

Ch. du Lucheran, Fiaugères (revêtement)	80'000.00 SFr.
Ch. du Lucheran, Fiaugères (évacuation des eaux)	39'000.00 SFr.

Routes privées

Jean-Claude Jaccoud (non subventionnable)	5'900.00 SFr.
Jean-Claude Jaccoud (subventionnable)	25'300.00 SFr.
Ernest Currat (non subventionnable)	14'600.00 SFr.
Ernest Currat (subventionnable)	7'600.00 SFr.

Total routes communales et privées

Montant accepté pour la subvention	151'900.00 SFr.	172'400.00 SFr.
Montant accepté pour la subvention sans la TVA	141'000.00 SFr.	

Financement

Subvention fédérale 30%		42'300.00 SFr.
Subvention cantonale 27%		38'070.00 SFr.
Participation des propriétaires privés 43%		22'970.00 SFr.
TVA propriétaires 7.7 %		4'120.00 SFr.
Crédit investissement sans intérêt		-
Crédit nécessaire / emprunt bancaire		64'940.00 SFr.
Totaux	172'400.00 SFr.	172'400.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	1'300.00 SFr.
Amortissement	7.00%	4'550.00 SFr.
Total des charges		5'850.00 SFr.

Report : mise à jour du PGEE et relevés des canalisations communales et privées

Plan de financement

Intégration des raccordements privés au PGEE communal	42'000.00 SFr.
Mise à jour des données du PGEE communal	14'000.00 SFr.
A charge de la commune	56'000.00 SFr.

Financement

Total des travaux à charge de la commune	56'000.00 SFr.
Financement par prélèvement sur réserve	- 56'000.00 SFr.
Totaux	56'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	5.00%	-
Amortissement	15.00%	-
Total des charges		-

Gérard Guillet demande jusqu'à quand les routes communales et privées vont être reportées.

M. le Syndic répond que le décompte sera effectué en 2020 car la commune est toujours en attente des subventions. Celles de 2018 viennent d'être versées.

Pascal Delessert rajoute que les subventions 2019 devraient arriver en janvier 2020.

M. Vincent Joessel demande pourquoi les intérêts sont plus élevés pour le PGEE que pour les routes.

M. le Syndic répond qu'il s'agit des intérêts donnés par le bureau d'ingénieur.

Remarques ou questions : aucune

Approbation du budget des investissements

Total des charges : CHF 928'400.00

Total des revenus : CHF 112'340.00

Excédent de charges : CHF 818'060.00

Votation à mainlevée

OUI : 45

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le budget d'investissements 2020 est accepté à l'unanimité.

5. Nomination d'un/e membre à la commission financière

Suite à son départ de la commune en automne 2019, Mme Elena Bragagnini Borloz a donné sa démission en tant que membre de la commission financière.

Le Conseil communal, après quelques recherches pour trouver une personne susceptible de compléter la commission financière, a une proposition à faire ce soir en la personne de Mme Emmanuelle Sauteur, habitant à Saint-Martin depuis 2002. Mme Sauteur est archéologue et adjointe du chef du service archéologique cantonal. Elle a été membre de la commission du Livre historique pendant 2 ans et demi.

Mme Sauteur participe régulièrement aux assemblées communales et est toujours très intéressée par les activités de notre commune. Après discussion avec elle, M. le Syndic informe que Mme Sauteur est favorable à intégrer cette commission.

Comme l'Assemblée n'a pas d'autre proposition, M. le Syndic passe à la votation.

Votation à mainlevée :

OUI : 45

NON : 0

ABSTENTION : 0

M. le Syndic remercie Mme Sauteur pour son engagement et la félicite pour cette nomination.

6. Divers

6.1 Divers du Conseil communal

M. le Syndic informe que l'association privée qui gère l'accueil extrascolaire (AES) termine ses activités au 31 décembre 2019 et c'est la commune qui reprend à sa charge la responsabilité et l'organisation de l'accueil extrascolaire, ainsi que l'engagement de tout le personnel au 1^{er} janvier 2020. Suite à l'accident de Mme Rosine Menoud, préposée au contrôle des habitants, Mme Dominique Delmonaco a été engagé pour effectuer un remplacement de 3 ou 4 mois durant l'arrêt de travail de Mme Menoud. Mme Delmonaco est actuellement la gestionnaire de l'AES et la commune profite de ce remplacement pour transférer toutes les activités de l'AES à la commune. Mme Delmonaco est remerciée pour sa disponibilité.

Une petite information sur le Livre historique et son vernissage. M. le Syndic, remercie l'Assemblée communale, la commission financière et le Conseil communal qui ont eu l'audace de le suivre et d'accepter ce projet qu'il a proposé voilà bientôt 3 ans. Il les remercie également d'avoir mis les moyens à disposition pour réaliser ce bel ouvrage et son vernissage. Une magnifique fête a eu lieu samedi dernier pour le vernissage et les messages de gratitude et de félicitations prouvent que cet ouvrage était attendu depuis fort longtemps. Ce soir, il propose aux personnes qui le souhaitent, de mettre un petit mot dans le livre d'Or. Les personnes qui le souhaitent peuvent également acheter un livre après la séance et il souhaite d'ores et déjà une belle découverte du passé de Saint-Martin.

6.2. La Parole est donnée aux citoyens

Gérard Guillet se souvient qu'il y a une année l'Assemblée a voté des nouveaux tarifs pour l'épuration. Toutefois il constate qu'ils sont beaucoup moins élevés que prévu dans la facturation du mois d'octobre 2019. Il se demande si les coûts sont effectivement moins élevés ou est-ce qu'il s'agit d'une tactique pour « mieux faire passer la pilule ».

M. le Syndic répond que le but est de couvrir les frais à 100%. Le règlement a été accepté avec une fourchette assez haute et le Conseil communal a toujours dit qu'il facturerait selon les besoins et nécessités.

Roger Braillard demande si les réserves qui doivent être constituées pour remplacer les canalisations ont été prévues.

M. le Syndic relève qu'avec MCH2 il n'y aura plus de réserves.

Georges-Henri Débois relève que ce sont ceux qui bénéficieront des travaux qui devront les payer.

M. le Syndic rajoute que c'est la raison pour laquelle ces indices peuvent varier d'année en année.

Alexandre Perrin demande la possibilité de voter un mini budget pour l'éclairage de la cour de l'école lors de manifestations.

M. le Syndic répond que le Conseil communal prend note de cette proposition.

Gisèle Aebischer informe qu'elle a proposé de mettre un éclairage pour la St-Nicolas mais les maîtres ont préféré de l'intimité sans lumière.

Avant de conclure, M. le Syndic félicite Florence Genoud Bailat pour ses 20 ans d'activité à la commune de Saint-Martin et lui adresse ses remerciements au nom du Conseil communal en lui offrant un présent en signe de reconnaissance.

Florence Genoud Bailat remercie M. le Syndic et le Conseil communal ainsi que toutes les personnes qu'elle a côtoyées au long de ces 20 années qu'elle n'a pas vu passer et affirme qu'elle a toujours autant de plaisir à travailler à la commune de Saint-Martin FR.


La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt que porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal. Il clôt la séance à 21h02 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 13 décembre 2019